MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Ce document est à compléter et à renvoyer daté et signé, accompagné d'un RIB comportant les mentions BIC – IBAN à l'adresse suivante

UCPA SPORT LOISIRS
PONEY CLUB DE MONTIGNY
63 AVENUE DU MANET 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Date de prélèvement : vers le 5 du Mois de octobre 2024 à Avril 2025

Motif prélèvement : *Montant prélevé* :

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l' UCPA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l' **UCPA**
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :
- *dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,*
- *sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.*

Référence Unique Mandat : RUM (Réservé au créancier)

UCPA5825

Paiement : Récurrent

Titulaire du compte à débiter	**Identifiant Créancier SEPA** : FR94222408046
Nom Prénom : (*) _____	Nom : UCPA
Adresse :(*) _____	Adresse : Le Lieu Commun - 21/37, rue de Stalingrad
Code postal : (*)_____	Code postal : 94 110
Ville : (*) _____	Ville : Arcueil
Pays : _____	Pays : FRANCE

BIC

IBAN

F	R																											

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Le (*) :

A (*) : ..... Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client.
Conformément à la réglementation européenne en vigueur, je dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité des informations vous concernant, qui peut s'exercer à tout moment auprès de dpo@ucpa.asso.fr. Les données sont utilisées aux seules fins du traitement du paiement.
Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.